

Le 4 décembre 2002

175

DC2.6

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et
à la métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet de réaménagement de la route 138,
secteur de la côte à Matou à Saint-Urbain

Charlevoix

6211-06-0k9

Objet : Projet de réaménagement de la route 138, secteur de la Côte à Matou à Saint-Urbain

Monsieur le Ministre,

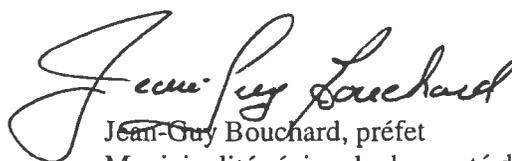
Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 7 août 2002, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Alain Cloutier, commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix se déclare satisfaite des engagements pris par le ministère des Transports du Québec, consignés dans l'entente ci-annexée.

À la suite de ce processus, je vous informe que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix accepte de retirer sa demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de la requête demeure toutefois conditionnel au respect des modalités de l'entente et à sa reconduction complète au décret d'autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Guy Bouchard, préfet
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

c.c. : M. Alain Cloutier, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur



Municipalité
régionale de
comté de
CHARLEVOIX

4, PLACE DE L'ÉGLISE, LOCAL 201, BAIE-SAINT-PAUL (QUÉBEC) G3Z 1T2
TÉLÉPHONE: (418) 435-2639 TÉLÉCOPIEUR: (418) 435-2666

Extrait de la session régulière du Conseil des maires
de la Municipalité régionale
de comté de Charlevoix

Tenue le 27 novembre 2001 à la salle du conseil des maires de la la MRC de Charlevoix à laquelle étaient présents le préfet, monsieur Jean-Guy Bouchard, et les membres du conseil suivants :

MM	Antoine Deschênes	Les Éboulements
	Jean Fortin	Baie-Saint-Paul
	Dominic Tremblay	L'Isle-aux-Coudres
	Rosaire Lavoie	Saint-Hilarion
	Simon Bouchard	Saint-Urbain
	Emmanuel Lavoie	Petite-Rivière-Saint-François

Mme Karine Horvath, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

212-11-02 15.1- BAPE : PROJET DE RÉFECTION DE LA CÔTE-À-MATOU (ST-URBAIN)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix, à titre de requérante, a demandé au BAPE de procéder à des audiences publiques en environnement dans le cadre du projet de réfection de la Côte-à-Matou présenté par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le motif de la requête déposée par la MRC portait sur la localisation de l'aire de vérification des freins ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche de médiation encadrée par le BAPE, le ministère des Transports a soumis une proposition aux requérants quant au retrait temporaire de l'aire de vérification des freins du projet afin d'évaluer le comportement des véhicules lourds après la construction de la route et le cas échéant, de suggérer aux requérants une localisation alternative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Antoine Deschênes, appuyé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix renonce à son droit à l'audience publique à titre de requérante dans le cadre du projet mentionné dans le préambule.

ADOPTÉ À BAIE SAINT-PAUL, LE 27 NOVEMBRE 2002

COPIE CONFORME CERTIFIÉE LE 03 DÉCEMBRE 2002

Par : Karine Horvath,
Secrétaire-trésorière